

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
5 Octobre 2020

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 5 octobre 2020 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Mélissa Gagnon
Johanne Gagné
Marie-Pier Leblanc

MM. Guy Gendron
Gaétan Landry
Gilbert Marquis

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

108-2020

Il est proposé M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné, et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

109-2020

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2020.

LES COMPTES À PAYER

110-2020

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant douze-mille-une et cinquante-deux (12 001.52 \$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau pour un montant huit-mille-trois-cent-quatre-vingt-treize et dix-neuf (8 393.19 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant onze-mille-neuf-cent-cinquante et quarante (11 950.40 \$) incluant un montant de trois-mille-neuf-cent-neuf et quatre-vingt-six (3 909.86 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DON-FONDATION ET PRÉVENTION DU SUICIDE BAS ST-LAURENT

111-2020

Il est proposé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

De verser un don de 50.00 \$ à la Fondation de prévention du suicide du Bas St-Laurent.

NOMINATION-REPRÉSENTANT FAMILLE À LA TABLE RÉGIONALE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

112-2020

Considérant que l'ensemble des citoyens matapédiens est représenté par la Politique régionale 2019-2022 de la MRC de La Matapédia ;

Considérant que notre municipalité a à cœur les intérêts des familles;

Considérant que notre municipalité désire contribuer, grâce à la participation de son représentant, au suivi continu du plan d'action de la Politique familiale municipale de la MRC ;

Considérant que notre municipalité a la volonté, grâce à la participation de son représentant, d'être présente aux rencontres de la Table dont les objectifs sont, notamment, d'échanger les bons coups famille, de s'inspirer, de s'informer et de partager les pratiques gagnantes pour les familles au cœur des municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement de nommer M. Mathieu Morin à titre de représentant famille de notre municipalité à la Table régionale famille de la MRC de La Matapédia.

AVIS AUX MEMBRES DU CONSEIL QUE LA DATE DE CUEILLETTE DES GROS REBUTS EST FIXÉE AU 13 OCTOBRE 2020.

DON CERCLE DES FERMIÈRES

113-2020

Il est résolu unanimement de verser une aide financière de 800.00 \$ au Cercle des fermières pour compenser le manque de revenus relié à la COVID-19.

ENVOYER UNE LETTRE DE FÉLICITATIONS ET DE BIENVENUE À M. SIMON BÉRUBÉ

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019, PRÉPARÉ PAR LE SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 2 SEPTEMBRE 2020

DON-CAMP DE JOUR 2020

114-2020

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu :

De verser un montant de 1310,78 \$ aux Loisirs de St-Noël, représentant le solde pour le paiement du salaire de 1½ monitrices.

SALAIRE RESSOURCES EN LOISIRS

115-2020

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M Gaétan Landry, et résolu à la majorité :

Que le conseil municipal de Saint-Noël autorise la municipalité de Saint-Moïse qui est fiduciaire du projet intermunicipal en loisir : à effectuer l'ajustement salariale du coordonnateur en loisirs, tel que le recommande le comité employeur, suite à leur rencontre du 22 septembre dernier. À compter du 4 octobre 2020, le coordonnateur en loisir recevra la rémunération selon l'échelon 3 de l'échelle salariale du poste de coordonnateur en loisir. Au 1^{er} janvier de chaque année, le taux horaire est indexé au coût de la vie (IPC) et à la date d'anniversaire d'embauche, le taux horaire est ajusté sur une base de 2.5% du taux horaire ajusté en janvier.

TOITURE CABANE À SEL

116-2020

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Gilbert Marquis et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de Construction Nouvel Horizon Inc. pour la réfection de la toiture de la cabane à sel au coût de 6 000.00 \$ plus les taxes applicables comprenant la main-d'œuvre et les matériaux. Les travaux seront faist au printemps 2021 et le coût sera inclus dans le budget 2021.

DÉPÔT DU DOSSIER #8084-88-6516 CONCERNANT LA NON-CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION SEPTIQUE. UNE MISE EN DEMEURE A ÉTÉ SIGNIFIÉE AU PROPRIÉTAIRE PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL M. VINCENT AUBIN.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

117-2020

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 20 h 50.

Daniel Carrier
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Carrier, maire